



Modification partielle du PAL de Môtiers

Entreprise de production de vins mousseux de renommée internationale, Mauler & Cie SA est historiquement liée au village de Môtiers depuis 1829. En 1992, l'entreprise a ouvert un site dans la zone industrielle de Môtiers, dans le secteur « Le Long de la Petite Rivière », afin d'y installer ses services administratif et commercial, des caves climatisées et une nouvelle unité de production. Mauler contribue fortement au dynamisme et au rayonnement du Val-de-Travers.

Le développement et le maintien de la haute qualité du savoir-faire de l'entreprise nécessitent un agrandissement et une réorganisation des installations. Il apparaît que l'extension au nord du bâtiment sis en zone industrielle est la solution la plus pertinente. Cela permettra de regrouper une grande partie des activités de production et de stockage, d'optimiser la production, de regrouper les autres fonctions d'accueil

et de promotion sises au Prieuré et de diminuer les circulations internes entre les deux sites et, par conséquent, celles au centre du village.

Le dossier de modification partielle du PAL de Môtiers voit la ZI croître d'une aire de 12'030 m², ce qui permettra l'extension de l'entreprise Mauler & Cie SA. Pour cela une compensation de l'extension de la ZI et une compensation des surfaces d'assolement perdues sont nécessaires. Cette double compensation est effectuée sur des terrains situés à l'est du village de Couvet et un terrain à Boveresse.

Une étude, « Concept de protection totale contre les crues », a permis en parallèle de définir les mesures de protection nécessaires afin de ramener le danger d'inondation à un niveau acceptable. Cette étude a permis également de dessiner un projet de revitalisation de la confluence de l'Areuse et de la Vieille Areuse.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (22/26)

© François Charrière

ANNONCES

Déneigement

Afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel en charge du déneigement (art. 3.19).

Soirée des jeunes et nouveaux retraités 2016

Afin de mieux faire connaître les prestations offertes aux retraités du Val-de-Travers, l'Agence AVS / AI de votre région organise une soirée d'information vendredi 18 novembre, à 17 h 30, à la Salle de spectacles de Couvet.

De nombreuses institutions actives auprès de cette catégorie de la population seront présentes. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour les associations se trouvant à la recherche de bénévoles de pouvoir faire découvrir leurs activités aux retraités souhaitant s'investir à l'avenir.

Dans le but de favoriser les échanges, chaque institution tiendra un stand et proposera un apéritif.

Pour des questions d'organisation, il est bienvenu de s'inscrire en envoyant un courriel à GSR.Val-de-Travers@ne.ch ou par téléphone au 032 886 44 00.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette cinquième édition de la soirée des jeunes et nouveaux retraités.

Echo des autorités

Appel aux photographes humanistes

Après avoir mis à l'honneur les qualités naturelles de Val-de-Travers dans leur déclinaison paysagère tout au long de l'année, la page d'information communale mettra en valeur en 2017 leur dimension humaine.

Portraits de citoyens faisant la richesse de la commune, gestes d'artisans, sourires d'adultes ou d'enfants, libre à chacun d'ima-

giner comment décliner ce thème en une série d'une vingtaine de photographies, publiées en noir et blanc, tous les quinze jours dans le *Courrier du Val-de-Travers Hebdo*.

Les candidatures, incluant deux ou trois photos et quelques lignes présentant la démarche, sont à adresser jusqu'au 2 décembre à la Chancellerie communale (chancellerie.vdt@ne.ch

ou rue du Temple 8, 2114 Fleurier). Ce concours s'adresse tant aux photographes professionnels qu'amateurs, la seule condition étant d'être domicilié dans la commune.

Une rémunération de 6'000 francs est prévue pour l'entier de la série, laquelle peut se répartir entre plusieurs photographes selon le choix du Conseil communal.

INFORMATIONS PRATIQUES

Invitation à la prochaine séance du Législatif

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 14 novembre 2016, à 19 h 30 à Noiraigue, halle de gymnastique

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016
4. Modification des alignements de Clos-Guyenet à Couvet
5. Modification partielle du plan d'aménagement local de Môtiers et de Couvet
6. Crédit de fr. 1'660'000.- pour

une protection contre les crues et une revitalisation de cours d'eau à Môtiers

7. Crédit de fr. 93'000.- pour la réfection du mur de soutènement situé devant le hangar du feu à Couvet
8. Prêt de fr. 200'000.- au club des lutteurs du Val-de-Travers pour la création d'une halle d'entraînement
9. Crédit de fr. 2'340'500.- pour l'extension du chauffage à distance Lanvoina à Couvet
10. Rapport d'information sur le plan directeur de l'offre touristique
11. Programme de législation
12. Communications du Conseil communal

13. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
14. Résolutions
15. Interpellations et questions

Retrouvez les rapports sous www.val-de-travers.ch rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier des séances », vous aurez tout le loisir de consulter les dossiers de la séance de votre choix !

Rappel : Les séances sont publiques – Venez nombreux !

